Décision n°2025-047

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU B)			CLAUDET Bernard *FAUGEROUX Olivier	PR MCF	claudet@univ-perp.fr faugeroux@univ-perp.fr	AMOUROUX François DUMONT Serge GRIEU Stéphane LEGRAND Anne RAYNAL Guillaume	VAC PR PR MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Mathématiques**	L1 (et LAS et LOSC)		MAATOUK Hassan * BROUZET Robert	MCF MCF	hassan.maatouk@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	DUMONT Serge NACRY Florent VILAMAJO Patrick	PR MCF PRAG
	L2 (et LOSC)		FLANDRE Olivier BROUZET Robert*	MCF MCF	flandre@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	VILAMAJO Patrick SOFONEA Mircea	PRAG PR
	L3 (et LOSC)		BROUZET Robert *NACRY Florent	MCF MCF	robert.brouzet@univ-perp.fr florent.nacry@univ-perp.fr	BONALDI Francesco MAATOUK Hassan	MCF MCF
LICENCE **Mathématiques 3PE**	L1		AUBERT Dominique *MAATOUK Hassan	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr hassan.maatouk@univ-perp.fr	VILAMAJO Patrick LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline	PRAG Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré
	L2		n'ouvre pas cette année				
	L3		AUBERT Dominique *BROUZET Robert	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	MAATOUK Hassan LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline CARLIER Julie	MCF Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Informatique**	L1		ROSALIE Martin *PARELLO David	MCF MCF	martin.rosalie@univ-perp.fr david.parello@univ-perp.fr	LANGLOIS Philippe REVY Guillaume VILAMAJO Patrick	PR MCF PRAG
	L2		David Parello (Président) Guillaume Revy (supp.)	MCF MCF	david.parello@univ-perp.fr guillaume.revy@univ-perp.fr	Philippe Langlois Martin Rosalie Amira Mouakher	PR MCF MCF
	L3		David Parello (Président) Guillaume Revy (supp.)	MCF MCF	david.parello@univ-perp.fr guillaume.revy@univ-perp.fr	Philippe Langlois Martin Rosalie David Defour	PR MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE **PCSI Physique, Chimie - Chimie - SPI**	L1 (et LAS et LOSC)		Anne LEGRAND * Gad FUKS	McF McF	anne.legrand@univ-perp.fr gad.fuks@univ-perp.fr	Noémi BARROS Roland BASTARDIS Olivier FAUGEROUX Reine REOYO Marie-Virginie SALVIA	MCF MCF MCF MCF MCF
PORTAIL LICENCE **PCSI - 3PE**	L1		AUBERT Dominique *LEGRAND Anne	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr anne.legrand@univ-perp.fr	PLUJAT Béatrice LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline	MCF Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Physique**	L2 (et LOSC)		PLUJAT Béatrice *BARROS Noémi	MCF MCF	beatrice.plujat@univ-perp.fr noemi.barros@univ-perp.fr	TALBERT Thierry SALVIA Marie-Virginie QUOIZOLA Sébastien FUKS Gad	MCF MCF MCF MCF
LICENCE **Physique** Parcours type **Physique, chimie**	L3 (et LOSC)		BARROS Noémi PLUJAT Béatrice*	MCF MCF	noemi.barros@univ-perp.fr Beatrice.plujat@univ-perp.fr	BASTARDIS Roland COQUAND Olivier FAUGEROUX Olivier PERONA Arnaud	MCF MCF MCF MCF
LICENCE **Physique** Parcours type **Sciences pour l'Ingénieur (SPI)**	L3 (et LOSC)		BARROS Noémi PLUJAT Béatrice*	MCF MCF	noemi.barros@univ-perp.fr Beatrice.plujat@univ-perp.fr	BASTARDIS Roland COQUAND Olivier FAUGEROUX Olivier PERONA Arnaud	MCF MCF MCF MCF
LICENCE **Physique - 3PE**	L2		AUBERT Dominique *PLUJAT Béatrice	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr beatrice.plujat@univ-perp.fr	BARROS Noémi LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline CARLIER Julie	MCF Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré
	L3		AUBERT Dominique *BARROS Noémi	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr noemi.barros@univ-perp.fr	PLUJAT Béatrice LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline CARLIER Julie	MCF Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré Agrégée 2nd degré

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Chimie	L2 (et LOSC)		SALVIA Marie-Virginie *VOUVÉ Florence	MCF MCF	marievirginie.salvia@univ-perp.fr vouve@univ-perp.fr	PLUJAT Béatrice LEGRAND Anne BARROS Noémi FUKS Gad	MCF MCF MCF MCF
	L3 (et LOSC)		VOUVÉ Florence *SALVIA Marie-Virginie	MCF MCF	vouve@univ-perp.fr marievirginie.salvia@univ-perp.fr	TAPISSIER Nathalie BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile FUCKS Gad BARROS Noémi	PR MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le :12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Electronique, énergie électrique, automatique (EEEA)**	L2		TALBERT Thierry *THIERY Frédérik	MCF MCF - Doyen SEE	talbert@univ-perp.fr thiery@univ-perp.fr	GACHON Dorian FRUCHIER Olivier BRESSAN Michaël SELLAMI Bassem	MCF MCF MCF MCF
	L3		TALBERT Thierry *THIERY Frédérik	MCF MCF - Doyen SEE	talbert@univ-perp.fr thiery@univ-perp.fr	GUGLIELMI Véronique GACHON Dorian FRUCHIER Olivier BRESSAN Michaël SELLAMI Bassem	MCF MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 13 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE **DARWIN Sciences de la vie - Sciences de la vie et de la terre**	L1 (et LAS, LAK et LOSC)		FAVORY Jean-Jacques *BELIN Christophe	MCF MCF	jean-jacques.favory@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	COMELLA Pascale KERHERVE Philippe TOURATIER Franck	MCF MCF MCF
PORTAIL LICENCE **DARWIN - 3PE**	L1		AUBERT Dominique * BELIN Christophe	"MCF MCF"	dominique.aubert@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	FAVORY Jean-Jacques LEFEBVRE Marion GALLAND Caroline	MCF 2nd degré 2nd degré

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Sciences de la vie** Parcours **Biologie intégrative**	L2 (et LOSC)		LASSERRE Eric *BELIN Christophe	MCF MCF	eric.lasserre@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	FALIEX Elisabeth NOGUER Thierry PICAULT Nathalie	MCF PR MCF
	L3 (et LOSC)		LASSERRE Eric *BELIN Christophe	MCF MCF	eric.lasserre@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	GOURBAL Benjamin LAGORCE Arnaud PALACIOS Carmen	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE **Sciences de la vie et de la terre** Parcours **Enseignement**	L2 (et LOSC)		KERHERVE Philippe *LASSERRE Eric	MCF MCF	kerherve@univ-per.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	LONCKE Lies LASSERRE Eric AUBERT Dominique	PR MCF MCF
	L3 (et LOSC)		LONCKE Lies *LASSERRE Eric	PR MCF	lies.loncke@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	KERHERVE Philippe LASSERRE Eric FALIEX Elisabeth	MCF MCF MCF
LICENCE **Sciences de la vie et de la terre** Parcours **Géosciences**	L2		KERHERVE Philippe *LONCKE Lies	MCF PR	kerherve@univ-per.fr lies.loncke@univ-perp.fr	AUBERT Dominique JATIAULT Romain BOURRIN François	MCF MCF MCF
	L3		LONCKE Lies *KERHERVE Philippe	PR MCF	lies.loncke@univ-perp.fr kerherve@univ-per.fr	AUBERT Dominique CERTAIN Raphael BOURRIN François	MCF MCF MCF
LICENCE **Sciences de la vie et de la terre** Parcours **3PE**	L2		AUBERT Dominique *KERHERVE Philippe	MCF MCF	dominique.aubert@univ-perp.fr kerherve@univ-per.fr	FAVORY Jean-Jacques LEFEBVRE Manon GALLAND Caroline	MCF 2nd degré 2nd degré

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO **Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique** Parcours **Technologies du froid et énergies renouvelables**	L3		BRAJOU Frédéric * FAUGEROUX Olivier	PRCE MCF	frederic.brajou@univ-perp.fr olivier.faugeroux@univ-perp.fr	NEVEU Pierre OLIVES Régis STITOU Driss SAURINE Henri TADIOTTO David	PR PR VAC VAC (Prof.) VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 10 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO **Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux** Parcours **Administrateur de systèmes**	L3		MOUAKHER Amira *SELLAMI Bassem	MCF MCF	amira.mouakher@univ-perp.fr bassem.sellami@univ-perp.fr	DEFOUR David HALIMI Frédéric BRAJOU Frédéric BAKALI Faissal	PR VAC (Prof.) PRCE VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan ~~AUGUET~~

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Biodiversité, écologie et évolution** Parcours **Biodiversité et développement durable**	M1		REY Olivier *BERTRAND Joris	MCF MCF	olivier.rey@univ-perp.fr joris. bertrand@univ-perp.fr	TOULZA Eve HINOUX Valérie LANGAND Juliette SARAGONI Gilles	MCF MCF MCF VAC - CR CNRS
	M2		LANGAND Juliette *REY Olivier	MCF MCF	juliette.langand@univ-perp.fr olivier.rey@univ-perp.fr	LAGARDE Raphael PALACIOS Carmen HINOUX Valérie SIMON Gaël	MCF MCF MCF VAC - AI CNRS
MASTER **Biodiversité, écologie et évolution** Parcours **Biologie intégrative des interactions**	M1		GOURBIERE Sébastien *GOURBAL Benjamin	PR MCF	benjamin.gourbal@univ-perp.fr sebastien.gourbiere@univ-perp.fr	COMELA Pascale MERRET Rémy REY Olivier KRASOVEC Marc	MCF VAC - DR CNRS MCF VAC - CR CNRS
	M2		GOURBIERE Sébastien *GOURBAL Benjamin	PR MCF	benjamin.gourbal@univ-perp.fr sebastien.gourbiere@univ-perp.fr	COMELA Pascale MERRET Rémy REY Olivier KRASOVEC Marc	MCF VAC - DR CNRS MCF VAC - CR CNRS

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Sciences de la mer**	M1		CERTAIN Raphaël *BASSETTI Maria-Angéla	MCF PR	certain@univ-perp.fr maria-angela.bassetti@univ-perp.fr	JATIAULT Romain JARRAYA Marion AUBERT Dominique SADAOUI Mahrez	MCF MCF MCF VAC
	M2		BASSETTI Maria-Angéla *AUBERT Dominique	PR MCF	maria-angela.bassetti@univ-perp.fr dominique.aubert@univ-perp.fr	FALIEX Betty KERHERVE Philippe BOURRIN François LENFANT Mathieu	MCF MCF MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Chimie** Parcours **Chimie environnementale et écologie chimique**	M1		TAPISSIER Nathalie *BERTRAND Cédric	PR PR	nathalie.tapissier@univ-perp.fr cedric.bertrand@univ-perp.fr	VOUVE Florence BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile ANDREU Vanessa	MCF MCF MCF VAC
	M2		BERTRAND Cédric *TAPISSIER Nathalie	PR PR	cedric.bertrand@univ-perp.fr nathalie.tapissier@univ-perp.fr	VOUVE Florence INGUIMBERT Nicolas BONNARD Isabelle GOOSSENS Corentine ANDREU Vanessa LIEBART Kévin	MCF PR MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Calcul haute performance, simulation**	M1		BONALDI Francesco * MARTEL Matthieu	MCF PR	francesco.bonaldi@univ-perp.fr matthieu.martel@univ-perp.fr	BONALDI Francesco BARBOTEU Mikaël LANGLOIS Philippe DUMONT Serge ADJE Assalé	MCF PR PR PR MCF
	M2		MARTEL Matthieu * BONALDI Francesco	PR MCF	matthieu.martel@univ-perp.fr francesco.bonaldi@univ-perp.fr	BONALDI Francesco BARBOTEU Mikaël LANGLOIS Philippe DUMONT Serge ADJE Assalé	MCF PR PR PR MCF - IUT

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Electronique, énergie électrique, automatique** Parcours **Intelligence artificielle et automatique avancée pour la gestion des énergies**	M1		THIL Stéphane *GRIEU Stéphane	MCF PR	stephane.thil@univ-perp.fr grieu@univ-perp.fr	EYNARD Julien CAUSSANEL Matthieu TRAORE Adama	MCF MCF MCF
	M2		EYNARD Julien *GRIEU Stéphane	MCF PR	julien.eynard@uni-perp.fr grieu@univ-perp.fr	THIL Stéphane CAUSSANEL Matthieu TRAORE Adama	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Energie solaire** Parcours **Procédés et matériaux pour le solaire**	M1		QUOIZOLA Sébastien * PERONA Arnaud	MCF MCF	sebastien.quoizola@univ-perp.fr arnaud.perona@univ-perp.fr	BATAILLE Françoise LEMAIRE Arthur MER Samuel NEVEU Pierre OLIVES Regis	PR VAC MCF PR PR
	M2		PERONA Arnaud *QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	sebastien.quoizola@univ-perp.fr arnaud.perona@univ-perp.fr	BATAILLE Françoise LEMAIRE Arthur MER Samuel NEVEU Pierre OLIVES Regis SOUM GLAUDE Audrey	PR VAC MCF PR PR VAC - IR CNRS

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Écologie et biologie fonctionnelle - Functional biology and ecology** Parcours **TULIP-G SR**	M1		DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique (VP)	PR PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve EL BAIDOURI Moaine AZEVEDO-FAVORY Jacinthe GOURBIERE Sébastien	PR - UT3 MCF - UPVD MCF - UPVD CR - CNRS CR - CNRS PR - UPVD
	M2		DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique (VP)	PR PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve EL BAIDOURI Moaine AZEVEDO-FAVORY Jacinthe GOURBIERE Sébastien	PR - UT3 MCF - UPVD MCF - UPVD CR - CNRS CR - CNRS PR - UPVD

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER **Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE)** Parcours **Mathématiques**	M1		N'ouvre pas en 2025-2026				
	M2		N'ouvre pas en 2025-2026				

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

A Perpignan le 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

Université Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DIPLÔME D'INGÉNIEUR **Sup'ENR**	3ème année		OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	AUSSEL DIDIER CAUSSANEL Matthieu FALCOZ Quentin MER Samuel PERIER-MUZET Maxime PERONA Arnaud REOYO Reine	PR MCF MCF MCF MCF MCF MCF
	4ème année		OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	AUSSEL DIDIER CAUSSANEL Matthieu FALCOZ Quentin MER Samuel PERIER-MUZET Maxime PERONA Arnaud REOYO Reine LIVYNS Leslie	PR MCF MCF MCF MCF MCF MCF VAC
	5ème année		OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	AUSSEL DIDIER CAUSSANEL Matthieu FALCOZ Quentin MER Samuel PERIER-MUZET Maxime PERONA Arnaud REOYO Reine LIVYNS Leslie	PR MCF MCF MCF MCF MCF MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 17 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia